

Qui sommes-nous?

2026-05-11 22:13:47

- [Notre identité](#)
- [Nos missions](#)
- [Nos revendications](#)
- [Notre histoire](#)
- [Notre organisation](#)
- [Nos partenaires](#)



Avec le développement des technologies, **les ondes électromagnétiques artificielles** sont de plus en plus présentes dans notre environnement et notre quotidien. **Les risques potentiels pour la santé et l'environnement**, bien que faisant l'objet d'une forte controverse, en rapport avec les enjeux stratégiques et économiques en jeu, **commencent à être de mieux en mieux appréhendés**.

Première ONG nationale créée sur la problématique « ondes-santé-environnement », Priartem se bat, depuis 2000, pour la protection de la santé et de l'environnement face aux risques liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques.

Notre identité

Dans un dossier sensible, soumis à une féroce controverse et de puissants lobbies, Priartem s'efforce de construire et de porter des positions basées sur des faits **rationnels**, étayés **scientifiquement** et selon une démarche **éthique** constante. Tout ce que nous avançons se fonde toujours sur des sources les plus **solides** possibles !

Priartem est une association nationale loi 1901, créée en 2000, **reconnue d'intérêt général** (10 avril 2018). Reconnue pour son expertise citoyenne dans son domaine, elle est **agréée usagers du système de Santé** (arrêté du 31 octobre 2017) et **agréée protection de l'Environnement** (16 décembre 2017).

[Voir les Statuts de PRIARTEM](#)

Nos missions

Intervenir dans le débat public sur les ondes

Priartem porte une **voix citoyenne sur le « risque électromagnétique »** auprès des **pouvoirs publics** et des **médias**. Elle participe à des **instances de dialogue ou de concertation** nationales, régionales ou locales. En particulier, Priartem est membre du *comité national de dialogue de l'Agence Nationale des FRéquences* (ANFR), membre du *comité de dialogue "Radiofréquences et santé"* et du *Comité d'Orientation thématique "Santé-Environnement"* de l'*Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail* (ANSES). Concrètement, par des réunions de travail et des contributions sur l'ensemble de la problématique ondes et santé, par exemple : travaux en dosimétrie, relecture critique d'études, proposition de voies de recherche, réflexions sur les mécanismes biologiques et sensibilisations par notre appel à témoignage.

Veille et action scientifiques

Marque de fabrique de l'association, Priartem effectue une veille active des publications scientifiques pour **repérer et faire valoir les études qui permettent de mieux comprendre** l'impact des ondes sur le vivant. L'association s'implique également pour **partager ses savoirs avec les organismes de recherche**.

Informers

Forte de sa veille sur le domaine, l'association **produit des analyses** et met à disposition du public et de ses adhérents une **information adaptée pour comprendre et pour agir**.

Soutenir l'action locale

Grâce à son **réseau de correspondants locaux** et avec le soutien de ses **permanences téléphoniques**, Priartem cherche à structurer et animer un réseau de bénévoles qui souhaitent **entrer dans l'action près de chez eux**.

Ester en justice

Pour faire avancer la défense des usagers et des citoyens en droit, éclairer les zones d'ombre et de désinformation, l'association peut se porter en justice. Depuis 2016, Priartem fait appel au cabinet d'avocats [TTLA](#), spécialiste des dossiers santé-environnement et santé au travail.

Défendre les personnes électrohypersensibles

Depuis 2014, date à laquelle elle accueille en son sein le *Collectif des Électrosensibles de France*, Priartem devient aussi une association de **représentation et de soutien des personnes électrohypersensibles**. Avec ses moyens, elle tente de faciliter leurs démarches, promouvoir l'entraide et défendre une politique publique de prise en charge et de prévention. Elle offre une **écoute téléphonique** gratuite à destination du public, particulièrement à destination des personnes électrohypersensibles en situation d'urgence.

Forts de l'expertise construite avec les retours de ses adhérents et de ses connaissances en biologie et physique, Priartem agit pour que cette pathologie soit étudiée en toute rationalité et objectivité. Elle dénonce toutes les approches simplistes, fallacieuses ou biaisées, non rigoureuses et combat les discours établis sur de telles approches, grâce à sa veille scientifique spécifique afin d'avoir une vision très précise de l'état des connaissances.

- Le monde médical
 - Interpeller des services de médecins-conseils (qui contrôlent les arrêts maladie), des services sociaux (maisons du handicap, sécurité sociale...).
 - Créer un réseau de médecin pour faciliter la prise en charge sur l'ensemble du territoire et le connecter au monde de la recherche
 - Sensibiliser le mode médical et médico-social par des colloques, publications...
- Auprès des adhérents
 - Collecter les témoignages pour faire émerger la question dans le débat public ; rendre visible les invisibles
 - Élaborer des outils pour aider les adhérents à défendre leurs droits vis-à-vis de leur employeur, de l'assurance maladie
 - Élaborer des outils pour aider la personne à obtenir une reconnaissance de son handicap
 - Fiches pratiques pour améliorer sa qualité de vie
 - Echanger des expériences et des informations, animer un réseau d'entraide, d'action et de réflexion
 - Mettre en relation les personnes d'une même région
 - Partage du savoir notamment via le forum
- Porter la parole des malades auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir :
 - Une reconnaissance de cette maladie environnementale et du handicap induit,
 - Une prise en charge médicale, sociale, administrative, résidentielle et professionnelle adéquate et individualisée,
 - Une prévention pour éviter les nouveaux cas
- Organiser des rencontres pour faire connaître notre association et tisser des réseaux.
- Informer
 - Se rapprocher d'élus ou de collectivités pour les sensibiliser au problème
 - Faire connaître la pathologie pour sensibiliser et protéger
 - Médiatiser la situation avec stratégie et crédibilité
 - Animer des réunions et diffusion de films afin de faire connaître la pathologie.
 - Former les instances syndicales, CHSCT

Nos revendications

Au niveau national et international, Priartem se bat pour :

- Exiger transparence et respect de règles éthiques rigoureuses en matière de recherche et d'expertise sur les risques ;
- Faire appliquer le principe de précaution pour une réduction significative des expositions aux champs électromagnétiques de tous et notamment des plus vulnérables comme les enfants ;
- Faire adopter des valeurs limite d'exposition réellement protectrices de la santé publique ;
- Faire reconnaître et prendre en charge les personnes victimes d'hypersensibilité électromagnétique ;
- Exiger le respect et le renforcement des réglementations protectrices de l'environnement urbain et naturel, du paysage et de la biodiversité dans le cadre du déploiement des technologies sans fil.

Un point très important des revendications est le principe ALARA (As Low As Reasonably Achievable- aussi bas que raisonnablement possible), plus complet que la demande d'un

abaissement des seuils d'exposition. En effet, ce principe conduit à :

- justifier les expositions (on n'expose pas si ce n'est pas nécessaire), soit une inversion de la charge de la preuve,
- construire une limitation normée et évolutive selon les progrès de la connaissance ; aujourd'hui la valeur proposée comme compromis s'établit à 0,6 V/m ,
- optimiser les expositions résiduelles (on a une obligation de descendre aussi bas que possible, y compris en deçà des normes).

L'association a formulé un certain nombre de *propositions d'actions* dans deux plateformes revendicative : l'une est [générale](#), l'autre [concerne plus spécifiquement l'électrohypersensibilité](#).

Notre histoire

Première association créée sur la problématique « ondes-santé-environnement » en 2000, Priartem s'est d'abord préoccupée de l'implantation des antennes-relais de téléphonie mobile¹. Elle a progressivement élargi son champ d'action à l'ensemble des technologies de communication sans fil dans le domaine des radiofréquences (en 2004).

En 2014, Priartem accueille en son sein le *collectif des Electrosensibles de France*, créé cinq ans plus tôt par des personnes électrohypersensibles, décidées à faire reconnaître leur pathologie et à défendre leurs droits en tant que victimes des ondes électromagnétiques.

Fin 2017, Priartem obtient deux agréments nationaux : *l'agrément «Santé»* (arrêté du 31 octobre 2017) et *l'agrément «Environnement»* (16 décembre 2017). Ces agréments témoignent de la reconnaissance de la question des « ondes » dans le champ de la santé publique et environnementale. L'association est également reconnue d'intérêt général depuis le 10 avril 2018.

Notre organisation

L'association regroupe des adhérents individuels, des associations et collectifs, des collectivités territoriales, préoccupés par l'environnement électromagnétique, riverains d'antennes, victimes de pose forcée de compteurs communicants, personnes atteinte d'hypersensibilité électromagnétique...

Le bénévolat à Priartem prend des formes diverses — Veuillez consulter [Devenir bénévole](#).

Composition du bureau de l'association :

- Sophie Pelletier, Présidente ;
- Pierre Schweitzer, trésorier, correspondant Strasbourg, en charge des demandes de mesures ANFR ;
- François Vetter, secrétaire, correspondant Haute-Saône, responsable des prêts d'appareils ;
- Lysiane Brasset, correspondante Val-de-Marne ;
- Manuel Hervouet, membre fondateur du collectif des Électrosensibles de France, délégué Électrosensibles de France ;
- Isabelle Jooris, déléguée en charge de la coordination des permanent(e)s, correspondante Essonne ;

- Élisabeth Renwez, Vice-Présidente, correspondante Gironde, déléguée coordinatrice du réseau de correspondants ;

Le Conseil d'administration

Il est constitué des membres du bureau et de 4 autres administrateurs :

- Christophe Bolard, correspondant régional Bourgogne France-Comté ;
- Jacqueline Crozet, déléguée aux actions destinées aux EHS ;
- Françoise Grivel, correspondante Vendée ;
- Anne Vienney, déléguée au réseau de collectivité.

Nos partenaires

Priartem mène des actions avec d'autres associations, telles que [Agir Pour l'Environnement](#), le Conseil National des Associations Familiales laïques ([CNAFAL](#)) ou [l'ITEMFA](#) pour l'international ou encore [Europeans for Safe Connections \(ESC\)](#). L'association est membre de [France Nature Environnement](#), de [France Asso Santé](#), du [Réseau Environnement Santé](#), de l'association [Sciences citoyennes](#) et de l'[Association Henri Pézerat](#).

PRIARTEM fait partie du [collectif Attention, tous attentifs à la surexposition aux écrans](#).

Vous pouvez retrouver tous nos partenaires dans le carrousel en bas de notre page d'[accueil](#)

-
- 1. A l'origine, l'acronyme de Priartem signifiait : *Pour une Réglementation de l'Implantation des Antennes-Relais de Téléphonie Mobile*. En 2014, il est devenu *Pour Rassembler, Informer et Agir sur les Risques liés aux Technologies ElectroMagnétiques*
-

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026